

REPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine-Sarzin (74270)</p>	<p>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal</p> <p>Séance du mercredi 20 décembre 2023</p> <p>Par suite d'une convocation en date du 11 décembre 2023, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le mercredi 20 décembre 2023 à 19h30 sous la présidence de Monsieur Georges Canicatti, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 15</p> <p>En exercice : 13</p> <p>Présents : 10</p> <p>Votants : 12</p> <p>Délibération n°D_2023_12_20_11</p>	<p>Etaient présents : M. Georges Canicatti, Mme Anne-Marie Cecon, M. Christophe Comé, Mme Pierrette Baton Marechal, M. Marc Brunier, M. Louis Buda, Mme Carole Chen, M. Jean-Philippe Gecchele, Mme Josiane Masson, M. Christophe Piazzoni</p> <p>Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.</p> <p>Absents ayant donné procuration : M. Julien Langloys à Mme Pierrette Baton Marechal, M. Norbert Regard à M. Marc Brunier</p> <p>Absent excusé : /</p> <p>Absent : M. Laurent Esteulle</p> <p>Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.</p> <p>Mme Pierrette Baton Marechal est désignée pour remplir cette fonction.</p>

Objet : Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour le projet de renouvellement du réseau AEP du secteur Sous Molières

Vu l'article 179 de la loi n°2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 portant création d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Vu les articles L. 2334-32 et suivants du CGCT

Vu le budget communal,

Monsieur le Maire expose que le projet de renouvellement du réseau AEP du secteur Sous Molières dont le coût prévisionnel s'élève à 225 421.00 € HT soit 270 505.20 € TTC est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

♦ Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total : 270 505.20 €

DETR : 56 355.00 €

Subvention Agence de l'Eau : 56 355.00 €

Subvention du Conseil Départemental : 56 355.00 €

Emprunt : 56 356.00 €

♦ L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant :

Le projet sera entièrement réalisé pendant 1^{er} semestre de l'année 2024.

Monsieur le Maire précise que le dossier de demande de subvention comportera les éléments suivants :

- la situation juridique des terrains et immeubles,
- le plan de situation et le plan masse des travaux,
- le programme détaillé des travaux,
- l'attestation de non-commencement de l'exécution du projet,
- le plan de financement de l'opération,
- la présente délibération du conseil municipal adoptant l'opération et arrêtant les modalités de financement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité et à mains levées, le conseil municipal décide :

- **D'ARRÊTER** le projet de renouvellement du réseau AEP du secteur Sous Molières ;
- **D'ADOPTER** le plan de financement exposé ci-dessous ;
- **DE SOLLICITER** une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

Délibération certifiée exécutoire	Extrait conforme au registre des délibérations.
Compte tenu de sa télétransmission le : 21 décembre 2023	Fait à Contamine-Sarzin, le 20 décembre 2023
De sa publication : 21 décembre 2023	Le Maire,  Le secrétaire de séance, 
Et de sa mise en ligne le : 21 décembre 2023	  Georges CANICATTI Pierrette BATON MARECHAL


